

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-12-102

Attribution de 5 aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique neufs

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> : 03 décembre 2024	<u>Séance du 10 décembre 2024</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de décembre sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> : 16 décembre 2024	
▪ Nombre de conseillers en exercice : 29	
▪ Nombre de présents : 26	
▪ Nombre de votants : 29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK, Emmanuelle BLANC

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE pouvoir à Sandrine IGNERSKI, Renée THOMAS pouvoir à Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

La ville de Morières-lès-Avignon s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique de préservation de l'environnement et de maîtrise de l'énergie.

À ce titre, elle permet habitants de la commune de pouvoir bénéficier d'un soutien financier pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Les modalités sont les suivantes :

- 100 euros pour un vélo à assistance électrique neuf et conforme aux normes en vigueur.
- Maximum 2 véhicules par foyer.
- Aide réservée aux résidents majeurs de la commune.
- Engagement du bénéficiaire de la subvention à ne pas revendre le vélo avant une période de 1 année à compter de la date d'achat.

Le nombre de subventions attribuées étant limité pour l'exercice budgétaire 2024 à une enveloppe de 3 000€, soit 30 bénéficiaires à hauteur de 100€ chacun.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Un justificatif de domicile récent.
- La photocopie d'une pièce d'identité justifiant l'âge du demandeur.
- Le certificat d'homologation ou de conformité aux normes en vigueur du vélo à assistance électrique.
- La facture acquittée de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande en mairie.
- Une attestation sur l'honneur à la non-revente du véhicule pendant une durée de 1 année.
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.

Cinq dossiers de demande de subvention pour acquisition d'un vélo à assistance électrique ont été déposés en mairie par :

- Madame SAGOT Amandine
- Monsieur PLANAS Jérôme
- Monsieur PERIGNON Ferdinand
- Monsieur TROMBETTA Julien
- Monsieur HAINRY Patrick

Ces dossiers ont été instruits par les services municipaux et jugés complets.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention d'un montant de 100€ aux personnes listées ci-dessus.

Oui l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **ATTRIBUE** une subvention de 100 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à :
 - Madame SAGOT Amandine
 - Monsieur PLANAS Jérôme
 - Monsieur PERIGNON Ferdinand
 - Monsieur TROMBETTA Julien
 - Monsieur HAINRY Patrick

- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 20421.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 12/12/2024
Le secrétaire de séance,



Nicolas CHASTEL

Le 12/12/2024
Le Maire,



Grégoire SOUQUE